

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 736 Subvention à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12^e).

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1:Une subvention de fonctionnement de 1.090 euros est attribuée à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) dont le siège social est situé 75 rue Claude Decaen 75012 Paris X08018/ 2012-06716 /26021

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants